

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-405

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2021-405

**Dispositif de médiation à destination des personnes en situation de squats -
Subvention de Bordeaux Métropole au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux
Métropole Médiation - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie de résorption de squats, établie en partenariat avec les villes, le Département et l'Etat, pilote de la plateforme départementale de résorption, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique volontariste en la matière. Ces engagements portent d'une part sur la sécurisation des conditions de vie dans les squats existants, d'autre part sur l'élaboration de solutions d'hébergement pour les plus vulnérables qui sont dans un processus d'insertion durable sur le territoire, en complément des dispositifs de droit commun.

Ces interventions s'appuient en grande partie sur des missions essentielles portées par le Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation : recenser, connaître, dialoguer avec les personnes en situation de squat et favoriser leur accès au droit et aux dispositifs de droit commun.

1. Rappel du cadre

La question des squats s'inscrit dans le cadre d'une instruction gouvernementale de 2018 de résorption des squats et bidonvilles, qui prescrit l'élaboration d'une stratégie territoriale mettant en œuvre le partenariat de l'État avec les collectivités locales, dans le but d'éviter les expulsions sèches en proposant des solutions d'hébergement aux personnes avant ou au moment de l'évacuation du squat. Localement, la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la cohésion (DDTES) a mandaté la fondation COS Alexandre Glasberg pour piloter la plateforme départementale de résorption des squats, avec 3 missions : recensement des squats, diagnostics sociaux des personnes avant expulsion et orientations vers des solutions pour la sortie de squats. Cette plateforme prend la forme d'un outil numérique de recensement des squats et bidonvilles du département de la Gironde.

Bordeaux Métropole contribue à cette stratégie territoriale, aux côtés des villes via leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS) et du Département, avec une politique volontariste en la matière, même si les squats ne relèvent pas de sa compétence. Depuis 2019, la Métropole a en effet engagé un travail de sécurisation des conditions de vie dans les squats, avec plus de 20 sites raccordés au réseau d'eau potable et 6 bidonvilles raccordés de manière sécurisée au réseau électrique.

Depuis 2015, le GIP Bordeaux Métropole Médiation a développé son champ et son territoire d'intervention. Les interventions visent à connaître les situations de l'ensemble des squats connus, à participer à l'amélioration des conditions de vie en sollicitant les partenaires, à permettre l'accès aux droits en mettant en relation les personnes avec les institutions et à prévenir voire résoudre les conflits entre les groupes au sein d'un squat ou avec le voisinage.

L'action des médiateurs en squats s'inscrit pleinement dans les missions de médiation telles que définies par la Charte de référence de la médiation sociale, produite par la Délégation interministérielle à la ville en 2001. La médiation sociale y est définie comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Un certain nombre de principes d'intervention sont précisés, comme la neutralité, le libre consentement, le dialogue, avec un fort engagement déontologique. Le travail des médiateurs consiste ainsi, dans le cadre des squats, à « aller vers » et à « faire avec ».

2. Bilan de la médiation en 2020

L'activité de l'équipe de médiateurs squats s'est poursuivie en 2020 avec les principaux axes d'intervention suivants :

- connaître les conditions de vie sur les squats en lien avec les services métropolitains, municipaux et les associations (notamment Médecins du Monde),
- faire la mise en relation des publics pour l'accès aux droits vers l'ensemble des services de droit commun (tenues de permanence d'accueil dans les CCAS de Bordeaux et Mérignac, nombreuses cointerventions sur site avec les CCAS, les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et les services du Département),
- réaliser une médiation de voisinage avec les riverains en lien également avec les élus des communes concernées,
- créer le lien avec l'ensemble du tissu partenarial socio-éducatif dans un souci de sensibilisation, d'acculturation et de cointervention sur site,
- organiser des temps communs d'intervention sur sites afin de préserver les fonctions et les rôles de chacun (en premier lieu les CCAS sur les thématiques de domiciliation, mais aussi, les Protections maternelles infantiles (PMI), les Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI), les enseignants, les intervenants médico-sociaux),
- apporter des éléments de transmission de savoirs et de connaissances sur les différents groupes et les dynamiques migratoires,
- organiser le reporting auprès des communes et de la Métropole, avec alerte sur les mouvements, vigilance sur les évolutions des conditions de vie et difficultés dans les parcours d'accès aux droits,
- participer à la constitution et au fonctionnement des instances de gouvernance et d'intervention relatifs aux squats au niveau municipal et métropolitain.

La pandémie a créé une situation particulière à partir de mars 2020, à laquelle le GIP Bordeaux Métropole Médiation a réagi en maintenant l'activité à 100%, avec une répartition de l'activité salariée entre du télétravail (administratif, écoute habitant, mise en relation, constitution d'outils à distance) et du terrain sur le principe du volontariat.

Le travail à distance a permis de :

- maintenir un lien social et une écoute auprès de l'ensemble des habitants et partenaires connus des médiateurs,
- continuer la mise en lien vers l'accès aux droits à distance, numériques et téléphoniques,
- recueillir des éléments d'ambiance de quartier ou de squats,
- coordonner la mise en place d'actions entre acteurs de proximité,

- constituer des outils de reporting en interne et auprès de l'ensemble des acteurs,
- de constituer des outils de communication grand public : affiches, flyer, etc...,
- de développer des actions de médiation numérique (promeneurs du net, solidarité numérique, etc.).

Les présences actives de proximité maintenues sur le terrain (Bordeaux, Bègles, et squats de la Métropole) ont été axées sur :

- la sensibilisation des publics sur les dangers sanitaires et les gestes barrières,
- l'information sur les modalités du confinement et les attestations avec un affichage (en plusieurs langues) et un dialogue permanent avec toutes les personnes croisées,
- l'information et l'orientation des publics sans domicile sur la réorganisation des partenaires de l'urgence sociale,
- la participation à l'élaboration et au déploiement des distributions alimentaires (avec la Métropole, la Mairie de Bordeaux, et les collectifs associatifs),
- la distribution de matériel informatique ou de supports papier pour faciliter le suivi scolaire, le dialogue avec les familles pour éviter les décrochages en lien avec les établissements,
- la distribution des kits d'information auprès des pharmacies pour l'accueil de victimes de violences intra-familiales,
- la co-intervention avec les partenaires pour la sensibilisation et la prévention liées à la COVID : participation à l'Equipe sanitaire mobile (EQSAM), présence régulière avec Médecins du Monde (MDM), l'Equipe mobile psychiatrie précarité et migrants (EMPP) et le Samu social, ainsi qu'avec d'autres partenaires comme les bailleurs sociaux, les centres d'animations, les CCAS, etc,
- la veille sociale et technique dans un contexte de fermeture de nombreux services de proximité ou de fonctionnement en mode dégradé.

Cette présence a été précieuse dans le contexte difficile de retrait ou de fonctionnement dégradé des services classiques et a permis de maintenir le reporting et les alertes sur les situations, notamment en termes de besoins en aide alimentaire et en prévention sanitaire.

3. Perspectives 2021 : la pérennisation d'un dispositif incontournable

La crise sanitaire a conduit à conforter la mission de médiation notamment sur les volets santé et éducation, thématiques que le GIP Bordeaux Métropole Médiation entend développer en 2021.

Sur l'axe sanitaire, l'équipe va ainsi poursuivre sa collaboration avec les PASS et élargir le champ d'action à d'autres problématiques de santé, tout en maintenant la démarche de prévention de la COVID en lien avec les 2ème et 3ème vagues.

Sur l'axe éducatif, un projet de médiation scolaire a été travaillé avec l'Education nationale et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) / DDTES, afin de porter un poste dédié à cette action.

Cette action répond aux difficultés liées à l'absentéisme constaté dans plusieurs établissements scolaires et au risque de décrochage des enfants vivant en squats ou bidonvilles. Elle est très attendue de la part des enseignants et est au cœur des préoccupations de l'Etat, mais aussi de Bordeaux Métropole, notamment dans la perspective de l'ouverture prochaine d'Espace temporaire d'insertion (ETI). L'intervention, qui consisterait à mettre en place un suivi individuel sur ce groupe d'enfants en situation de grande précarité, pourrait se déployer auprès de familles et enfants éloignés du monde scolaire, identifiés en lien avec l'Education nationale. Les objectifs poursuivis seraient d'améliorer l'assiduité, d'entamer un dialogue avec les familles, d'apporter un soutien à la parentalité, de créer un lien privilégié avec les écoles, de privilégier les échanges entre familles et enseignants et bien sûr de lever les freins à la scolarité.

Ces projets s'ajoutent aux interventions pré existantes de l'équipe de médiateurs, concernant l'observation et la connaissance des squats, l'accès aux droits et le relais indispensable vers les services de droit commun.

Le budget global du GIP pour 2021 est de 833 635 €, dont 705 132 € pour les dépenses de personnel. La subvention de la Métropole pour venir accompagner ces missions réalisées par 4 médiateurs et un coordonnateur s'élève à 167 000 euros et représente donc 20% du budget global.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n°2020-511 du 18/12/2020 et afin de faciliter le fonctionnement de plusieurs organismes dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement en début d'exercice 2021 d'un montant de 125 250 €. Le montant qu'il reste à verser s'élève donc à 41 750 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations d'origine bulgare et roumaine en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

VU la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

VU la délibération métropolitaine n°2019/384 du 21 juin 2019 décidant de créer une mission squats métropolitaine,

VU la délibération du conseil métropolitain n°2020-511 du 18 décembre 2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)-Décision-Autorisation,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le bilan des actions 2020 du GIP Bordeaux Métropole Médiation démontre l'utilité sociale et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le financement de Bordeaux Métropole au GIP Bordeaux Métropole Médiation,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 167 000 euros à ce groupement pour l'année 2021, selon les modalités du projet de convention joint,

Article 3 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée,

Article 4 : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 552,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021 PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
--	---